

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Selon l'article 5 de l'arrêté du 21 Novembre 2002
Laboratoire agréé par le Ministère de l'Intérieur



N° CM-22-P-080/1

Valable 5 ans à compter du 04/10/2022

Matériau présenté par :

PROTECFLAM

31 rue de l'étoile du Matin

44600 ST NAZaire

Nature des essais :

Essai au brûleur électrique
Vieillissement accéléré

Rapport d'essais :

FE 22-0199-1071 du 04/10/2022

Marque commerciale : HYDROFLAM® TN12

Description sommaire: *Le détail de la description du produit est indiqué dans le(s) rapport(s) d'essai en appui cité(s) ci-dessus.*

- Type de support Tissé
- Composition 100% Lin
- Masse surfacique 230 g/m² - Epaisseur : 0,5 mm
- Type d'ignifugation HYDROFLAM® TN 12 par pulvérisation - 30% de la masse du support
- Coloris Tous coloris
- Usage Revêtement de murs tendus, voilages, rideaux,...

Classement M1

Ce classement est valable pour toute application pour laquelle le produit n'est pas soumis au marquage CE.

Durabilité du classement Non limitée a priori

Conditions d'entretien : selon préconisation du client

Domaine d'application: Valable pour toute application pour laquelle le produit n'est pas soumis au marquage CE.

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L. 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994. Ces conclusions ne portent que sur les performances de réaction au feu de l'élément objet du présent procès-verbal de classement. Elles ne préjudent, en aucun cas, des autres performances liées à son incorporation à un ouvrage.

Siège social
10, rue Galilée
S 81050 Champs-sur-Marne
77447 Marne-La-Vallée Cedex 2
Tél +33 (0)1 72 84 97 84

Bordeaux
Allée de Boutaut - BP 227
33028 Bordeaux Cedex
Tél +33 (0)5 56 43 63 00

Siret 775 680 903 00132
APE 7219Z
Code TVA CEE FR 14 775 680 903

Champs-sur-Marne, le 10/07/2023

Technicien d'essais du Laboratoire Feu

Responsable Technique Feu

Cyril FLEURIER

Justine MARQUET

Institut technologique FCBA : Forêt, Cellulose, Bois - construction, Aménagement | www.fcba.fr

Ce document comprend 1 page pour le procès-verbal de classement et 5 pages annexées pour le rapport d'essais

Seules sont autorisées les reproductions intégrales et par photocopies du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble du procès-verbal de classement et rapport(s) d'essais annexé(s)



Protecflam Industries

31, rue de l'Étoile du Matin

44600 Saint-Nazaire - FR

www.protecflam.fr

contact@protecflam.com

+33 (0)2 40 90 10 80

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Selon l'article 5 de l'arrêté du 21 Novembre 2002
Laboratoire agréé par le Ministère de l'Intérieur



N° CM-22-P-082/1

Valable 5 ans à compter du 04/10/2023

Matériau présenté par :

PROTECFLAM

31 rue de l'étoile du Matin

44600 ST NAZaire

Nature des essais :

Essai au brûleur électrique
Vieillissement accéléré

Rapport d'essais :

FE 22-0199-1067, du 04/10/2023

Marque commerciale : HYDROFLAM® TN12

Description sommaire: Le détail de la description du produit est indiqué dans le(s) rapport(s) d'essai en appui cité(s) ci-dessus.

- Type de support Tissé
- Composition 100% Coton
- Masse surfacique de 80 g/m² à 170 g/m² - Epaisseur : 0,25 mm à 0,5 mm
- Type d'ignifugation HYDROFLAM® TN 12 par pulvérisation - 30% de la masse du support
- Coloris Tous coloris
- Usage Revêtement de murs tendus, voilages, rideaux,...

Classement M1

Ce classement est valable pour toute application pour laquelle le produit n'est pas soumis au marquage CE.

Durabilité du classement Non limitée a priori

Conditions d'entretien : selon préconisation du client

Domaine d'application: Valable pour toute application pour laquelle le produit n'est pas soumis au marquage CE.

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L. 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994. Ces conclusions ne portent que sur les performances de réaction au feu de l'élément objet du présent procès-verbal de classement. Elles ne préjudent, en aucun cas, des autres performances liées à son incorporation à un ouvrage.

Siège social
10, rue Galilée
S 81050 Champs-sur-Marne
77447 Marne-La-Vallée Cedex 2
Tél +33 (0)1 72 84 97 84

Champs-sur-Marne, le 10/07/2023

Technicien d'essais du Laboratoire Feu

Responsable Technique Feu

Bordeaux
Allée de Boutaut - BP 227
33028 Bordeaux Cedex
Tél +33 (0)5 56 43 63 00

Cyril FLEURIER

Justine MARQUET

Siret 775 680 903 00123
APE 7219Z
Code TVA CEE FR 14 775 680 903

Institut technologique FCBA : Forêt, Cellulose, Bois - construction, Ameublement | www.fcba.fr

Ce document comprend 1 page pour le procès-verbal de classement et 5 pages annexées pour le rapport d'essais

Seules sont autorisées les reproductions intégrales et par photocopies du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble du procès-verbal de classement et rapport(s) d'essais annexé(s)



Protecflam Industries

31, rue de l'Étoile du Matin
44600 Saint-Nazaire - FR
www.protecflam.fr
contact@protecflam.com
+33 (0)2 40 90 10 80